

IMPORTANT : Réduction de capacité à l'aéroport CDG du 9 janvier au 14 février 2024 ("4-Flight") : dernier appel pour les annulations de vols avant la mise en demeure par la CAA française.

Madame, Monsieur,

Depuis Janvier 2022, les services de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), autorité nationale de l'aviation civile, sont mobilisés pour vous présenter aux travers de nombreuses instances le déploiement du nouveau système de contrôle de la navigation aérienne, appelé « 4-Flight », dans les centres de contrôle en route (CRNA) français. Ce déploiement, structurant, est indispensable à la modernisation des services de la navigation aérienne français. Parmi les 5 centres en route français, deux centres sont équipés de ce nouveau système (CRNA/Est et CRNA/Sud-Est) depuis 2022, un centre est en cours de déploiement (CRNA-Nord) et les deux derniers (CRNA-Ouest et CRNA-Sud Ouest) le seront à partir de 2025.

Le déploiement de 4-Flight dans le CRNA-Nord nécessite des mesures particulières puisque ce centre assure la gestion de l'ensemble des arrivées et de départs des aéroports de la région parisienne, dont les aéroports de Paris-Charles de Gaulle (CDG), Paris-Orly (ORY), Paris-Le Bourget (LBG) et Beauvais-Tillé (BVA).

Comme présenté lors de la conférence Slots IATA à Dublin en juin 2023, ce déploiement induit une phase de transition, entre l'automne 2023 et l'automne 2024, préalable à la phase de mise en service de 4-Flight dans le CRNA-Nord qui sera initiée le 5 novembre 2024. Cette phase de transition est caractérisée par des tests appelés UOP (utilisation opérationnelle programmée) d'une durée variable (hors période des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024). Ces UOP nécessitent des réductions des programmes de vol des compagnies aériennes pour accompagner la réduction de 30% des capacités de la navigation aérienne aux fins de gestion du changement. Les UOP courtes sont gérées par des réductions temporaires de capacité précisées par la DGAC deux mois avant la date de l'UOP.

L'UOP longue programmée du 9 janvier au 14 février 2024 est gérée par la réduction des paramètres de coordination des aéroports concernés.

A cet effet, **pour la période du 9 janvier au 14 février 2024**, les nouveaux paramètres de coordination des aéroports coordonnés de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget et Beauvais-Tillé ont été publiés, avant le 31 août 2023 (HBD S24), à la suite de leur validation lors des comités de coordination afférents, en application des règles internationales en matière de créneaux aéroportuaires.

Cette réduction des paramètres, selon 3 phases, est mise en œuvre conformément au règlement européen (CEE) n°95/93 par le coordonnateur français, COHOR, désigné comme tel par l'État français par l'arrêté du 22 février 2017 modifié désignant COHOR comme coordonnateur sur les aéroports coordonnés français.

Pour rappel, les 3 phases communiquées à l'ensemble des compagnies aériennes par le coordonnateur français COHOR sont les suivantes :

- Phase 1 – du 1^{er} au 8 septembre 2023 : annulations volontaires par l'ensemble des transporteurs
- Phase 2 – du 9 au 28 septembre 2023 : identification des dépassements par COHOR pour annulation des vols afin de résorber les dépassements résiduels
- Phase 3 – à partir du 2 octobre 2023 : identification des dépassements par la DGAC pour annulation des vols afin de se conformer aux paramètres de coordination des aéroports CDG, ORY, LBG, BVA

A l'issue de la Phase 2, il apparaît que votre compagnie aérienne n'a procédé à aucune annulation permettant de se conformer aux paramètres de coordination de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle (CDG).

Or, il est indispensable que votre compagnie aérienne donne suite aux demandes formelles adressées par le coordonnateur français COHOR.

A défaut, et sous 72h, nous procéderons à l'identification des vols qu'il vous faudra annuler sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle pour vous conformer aux paramètres de coordination en vigueur.

Espérant pouvoir compter sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus dévouées.

Julie ROUDET

Cheffe du bureau des Capacités aéroportuaires

Head of airport capacity department

Direction générale de l'Aviation civile

50 rue Henry Farman, 75720 Paris Cedex 15

www.ecologie.gouv.fr